

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DE LA DIRECTRICE  
DU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'Éducation,  
Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu la délibération du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 24/09/2021 portant approbation des (nouveaux statuts) et du règlement intérieur du Service Commun de la Documentation (SCD),  
Vu l'article 3.1.2 des statuts en vigueur du SCD,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Madame Hélène COSTE, conservatrice des bibliothèques (relevant du corps des personnels scientifiques des bibliothèques) est nommée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 directrice du service commun de la documentation (SCD) de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 3 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



*Fait à Pessac, le 14 décembre 2023.*

Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
PRÉSIDENCE

20 DEC. 2023

Publié le :

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le :

19 DEC. 2023